

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211118-02-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 18 novembre 2021

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation

10 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, Magali CLEMENT-DILLMANN, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Ludovic LEGGERI, Pascal BARTOSIK par Thierry BECKER, Céline GEOFFROY par Francis MAUGRAS, William GRAFF par Sylvie GAMEL, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jocelyne PANO par Pierre JULIEN, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Budget Principal 2021 – décision modificative n°1

N° de délibération : 2

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Un ajustement des crédits alloués sur le budget principal vous est proposé. Il consiste en :

- Une augmentation des dépenses et des recettes de fonctionnement à hauteur de 532 575.68€
- Une diminution des dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 1 188 714.64€

Cet ajustement consiste, d'une part, en une régularisation de la reprise des résultats anticipés conformément au vote du compte administratif 2020, d'autre part en des ajustements liés à l'activité des services intercommunaux et de l'avancement des projets.

En section de fonctionnement, les ajustements majeurs de dépenses sont les suivants :

- **Chapitre 011 (charges à caractère général) : - 18 k€**

Déduction des dépenses avec le basculement de crédits en investissement pour l'extranet notamment mais ajustement à la hausse de dépenses de fluides et entretien des bâtiments (électricité, maintenance des aérations, travaux de réparation au restaurant du parc)

- **Chapitre 65** (*autres charges courantes*) : + 57 k€
- Dépenses informatiques « en nuage » initialement prévues en investissement et en fonctionnement au chapitre 011 éligibles au FCTVA sur ce chapitre
- Ajustement des subventions (prime vélo, cotisation MMD54) et virement d'équilibre vers le budget annexe restauration
- **Chapitre 67** (*autres charges exceptionnelles*) : + 81 k€
- Apurements de rattachements de recettes (amélioration des procédures budgétaires)
- Remboursements d'abonnements des piscines à la suite des fermetures liées à la crise sanitaire du Covid
- **Chapitre 014** (*atténuations de produits*) : + 32 k€ de remboursement de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- **Chapitre 66** (*charges financières*) : + 27 k€ d'indemnités de remboursement anticipé liées à l'opération de réaménagement de la dette

Les ajustements des recettes consistent principalement les notifications de recettes fiscales, en particulier l'exonération de 50% des bases des établissements industriels à inscrire en recettes de compensation (74) plutôt qu'en recettes d'impôts et taxes (73).

Les autres recettes sont également ajustées au regard des notifications et subventions de fonctionnement.

- **Chapitre 73** (*impôts et taxes*) : - 1.8 M€
- **Chapitre 74** (*dotations, subventions et participations*) : + 2.1 M€
- **Chapitre 75** (*autres produits de gestion courante*) : + 110 k€ d'ajustement des loyers et charges sous-évalués en début d'année du fait des incertitudes sanitaires et économiques.
- **Chapitre 77** (*produits exceptionnels*) : + 216 k€
- Apurements de rattachements de dépenses

En section d'investissement, les crédits sont ajustés au regard de l'avancement des projets en cours et de nouveaux projets :

- Etudes diverses : + 67 k€, soit un budget total de 265 k€, notamment pour participer à des études pré-opérationnelles sur des sites pouvant faire l'objet d'aménagements
- Aides au logement privé : + 20 k€, soit un budget total de 174 k€, afin de lancer l'ingénierie du programme de recherche et développement de la convention Villes Vivantes
- Développement économique : + 62 k€ (étude faisabilité projet Campus, aménagements numériques Malleloy, Maison France services...)
- Défense incendie : +31 K€
- Signalétique des belvédères : +10 K€
- Opérations d'aménagement pour le compte des communes (reprise des projets SPL Saizerais et Hartmann Pompey) : - 81 k€ en dépense et recette
- Ajustements des crédits de paiement décalés en 2022 : -1,5 M€ (délibération spécifique AP/CP)

Des recettes d'investissement sont également revues :

- Baisse de FCTVA à hauteur - 200 k€ (décalage des opérations),

Ajustement des subventions (subventions à solder ou nouvelle subvention à inscrire) pour un total de - 31 k€

- Opérations d'aménagement pour le compte des communes : décalage à hauteur de - 81 k€

Des écritures d'ordre budgétaire et de basculement de comptes sont également planifiées :

- **Renégociation d'emprunt :**
Ecritures de 2.2 M€ du compte 1641 « *emprunts* » vers le compte 166 « *refinancement de dette* » et de 58 K€ au chapitre 041 en dépense et recette
- **Acquisition de terrains :**
Ecritures d'ordre pour l'achat des terrains Les Ferrières à Bouxières-aux-Dames avec un échelonnement sur plusieurs années (écritures réelles sur les budgets 2022 à 2025).

Cette décision modificative est équilibrée dans chacune des deux sections par le biais de :

- **Virement entre sections (021/023) : 353k€**
- **Baisse de l'emprunt à hauteur de - 1 880 k€.**

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le Budget Principal 2021 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	- 1 188 714.64€	+ 532 575.68€	- 656 138.96€
Recettes	- 1 188 714.64€	+ 532 575.68€	- 656 138.96€

Les éléments détaillés de cette modification budgétaire sont disponibles en annexe dans la maquette budgétaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC